

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
05 AVRIL 2018

DATE d'AFFICHAGE  
16 AVRIL 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37  
Présents : 31  
Votants : 35

L'an deux mille dix-huit,

le 10 avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Michochêne à Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel CRIAUD, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

Etaient Absents Excusés : Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Bruno LE BORGNE, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Maryvonne TATARD.

**Mme Emmanuelle GONCALVES donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD**

**Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN**

**M. Jean-Pierre PRUNAUT donne pouvoir à Mme Christine SAVARY**

**Mme Maryvonne TATARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Marie LABESSE a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°39-2018 – FINANCES - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC) 2018**

Au vu des orientations budgétaires (DOB) débattues par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 6 mars 2018, M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, propose le maintien du montant des Attributions de Compensation, dans l'attente des propositions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées relative au transfert de la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Attribution de Compensation positive versée aux communes	2017	2018
Ambon	105 321 €	105 321 €
Arzal	72 384 €	72 384 €
Billiers	7 855 €	7 855 €
La Roche Bernard	23 081 €	23 081 €
Le Guerno	15 663 €	15 663 €
Muzillac	477 415 €	477 415 €
Nivillac	19 687 €	19 687 €
Péaule	56 334 €	56 334 €
<b>Total</b>	<b>777 740 €</b>	<b>777 740 €</b>

Attribution de Compensation négative versée par les communes	2017	2018
Damgan	-85 464 €	-85 464 €
Marzan	-13 356 €	-13 356 €
Noyal-Muzillac	-4 824 €	-4 824 €
Saint-Dolay	-65 981 €	-65 981 €
<b>Total</b>	<b>-169 625 €</b>	<b>-169 625 €</b>

Envoyé en préfecture le 16/04/2018

Reçu en préfecture le 16/04/2018

Affiché le

ID : 056-200027027-20180410-DELIB\_39\_2018-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a l'unanimité :

- **VOTE** les montants des Attributions de Compensation pour l'année 2018 tels que détaillés ci-dessus, dans l'attente des propositions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées relative au transfert de la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

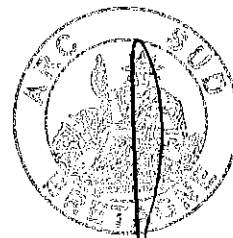
Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 13/04/18

Pour le Président empêché,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Michel CRIAUD



A handwritten signature in black ink, written over a horizontal line. The signature is stylized and appears to be 'M. Criaud'.